

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Arrêté du 2 juillet 2019

**portant nomination d'un membre permanent au conseil général de l'environnement
et du développement durable**

NOR : TREV1918665A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au conseil général de l'environnement et du développement durable, et notamment son article 4 ;

Vu le décret du 25 septembre 2018 portant délégation de signature au conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2015 relatif aux missions et à l'organisation du conseil général de l'environnement et du développement durable pris pour application du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 ;

Sur proposition de la vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable ;

Après avis du bureau en date du 25 juin 2019,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Banoun, administratrice générale, est désignée membre permanent du conseil général de l'environnement et du développement durable.

Article 2

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 2 juillet 2019

Pour le ministre et par délégation :
La vice-présidente,
Anne-Marie LEVRAUT